

PLAN D'EXAMEN DES MODULES COMMUNS

EXAMENS SPÉCIAUX TENUS PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19

EXAMEN FINAL - MODULE C1 ET MODULE C2

Ce plan d'examen spécial fournit de l'information sur la composition des examens de fin de module du Programme de formation professionnelle des CPA (PFP des CPA) qui, en raison de la pandémie de COVID-19, se tiennent virtuellement et non en personne, dans un centre d'examen, comme en temps normal.

Composition de l'examen

Composante Questions objectives	Composante Études de cas
Les examens spéciaux (d'une durée de deux heures) tenus pendant la pandémie ne comprennent aucune question objective (question à choix multiple).	Pendant la pandémie, les examens seront entièrement composés d'études de cas. Les candidats peuvent s'attendre à ce que l'examen comporte deux études de cas de 60 minutes, pour un total de 120 minutes.

ÉTUDES DE CAS DU MODULE C1

Les études de cas du module C1 servent principalement à évaluer les compétences en Information financière, mais elles portent aussi sur au moins un autre domaine de compétences. Même si les études de cas sont principalement axées sur le module C1, tous les apprentissages antérieurs sont matière à examen (Préalables). Les compétences évaluées par les examens spéciaux tenus pendant la pandémie de COVID-19 sont pondérées comme suit :

Compétences CPA (couvrant Préalables et module C1)	Pondération
1. Information financière	De 50 % à 70 %
4. Audit et certification	De 10 % à 30 %
5. Finance	De 5 % à 15 %
6. Fiscalité	De 5 % à 15 %

ÉTUDES DE CAS DU MODULE C2

Les études de cas du module C2 servent principalement à évaluer les compétences en Comptabilité de gestion, mais elles portent aussi sur au moins un autre domaine de compétences. Même si les études de cas sont axées sur les compétences du module C2, tous les apprentissages antérieurs sont matière à examen (Préalables et module C1). Les compétences évaluées par les examens spéciaux tenus pendant la pandémie de COVID-19 sont pondérées comme suit :

Compétences CPA (couvrant Préalables et modules C1 et C2)	Pondération
1. Information financière	De 0 % à 20 %
2. Stratégie et gouvernance	De 10 % à 30 %
3. Comptabilité de gestion	De 50 % à 70 %
5. Finance	De 10 % à 30 %

COMPÉTENCES HABILITANTES

Les compétences habilitantes sont évaluées par l'ensemble de l'examen.

ACCÈS AUX DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

L'évaluation étant « à livre ouvert », le candidat peut utiliser toutes les ressources autorisées. La collaboration avec d'autres candidats ou personnes est toutefois interdite, comme l'indiquent les [Règlements d'examen CPA](#) en vigueur pour les évaluations spéciales prévues en raison de la pandémie de COVID-19. Il est interdit de copier directement du contenu provenant d'une source autre que la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou le *Manuel de CPA Canada*. Le fait, pour un candidat, d'inclure dans sa réponse de l'information qui n'est pas le fruit de ses propres efforts de réflexion sera considéré comme du plagiat, et son intégrité à cet égard pourra faire l'objet d'une enquête. Si le candidat cite des passages de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou du *Manuel de CPA Canada*, il doit s'assurer d'en indiquer la source.

Les normes et la réglementation qui sont matière à évaluation sont celles en vigueur au 31 décembre de l'année précédant l'examen. Veuillez noter que la date limite pour inclusion dans le logiciel d'examen est le 30 novembre; par conséquent, aucune mise à jour du *Manuel* ou nouvelle disposition législative fiscale publiée entre le 1^{er} et le 31 décembre n'est matière à évaluation.

Important : Afin de savoir précisément sur quoi porteront les examens du PFP des CPA, consultez la [mise à jour technique pour les examens de 2021](#).